

Politique de Meilleure Sélection et de Meilleure Exécution

1. Objet

Ixios AM a défini des modalités d'exécution qui vise à obtenir de façon globale le meilleur résultat pour ses porteurs. Pour atteindre cet objectif, les modalités sont adaptées aux différents instruments et marchés.

Dans le cadre de son activité de gestion d'investissements collectifs, OPCVM Ixios Asset Management peut exécuter soit :

- directement des ordres sur instruments financiers pour le compte des portefeuilles gérés face à une Contrepartie (« Meilleure Exécution ») ;
- faire exécuter des ordres sur instruments financiers par un Intermédiaire Financier (« Meilleure Sélection »).

Ces deux principes reposent sur des procédures opérationnelles en vigueur au sein d'Ixios Asset Management qui matérialisent les mesures raisonnables prises par Ixios Asset Management visant à obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients souscripteurs de sa gamme de fonds.

Le présent document présente les principes retenus par Ixios Asset Management dans le cadre de sa Politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Tous les instruments traités sont concernés par cette politique.

Date de version du document : Juin 2024

2. Instruments Financiers concernés

Les instruments financiers concernés sont énumérés à l'article L.211-1 du code monétaire et financier. Il s'agit notamment des actions, des titres de créance, des parts ou actions d'OPCVM, des instruments financiers à terme et tous les instruments financiers équivalents à ceux mentionnés précédemment, émis sur le fondement de droits étrangers.

Dans la mesure du possible Ixios AM essaye de systématiquement transmettre pour exécution à un intermédiaire (« best selection »).

Dans les cas où cela n'est pas possible (opérations de change, opérations sur obligations), les ordres sont considérés comme étant exécutés directement pour le compte d'un portefeuille géré face à une contrepartie (« best execution »).

3. Organisation d'Ixios Asset Management sur la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution des ordres

Dans le cadre de ses activités, Ixios Asset Management est amené à passer des ordres ou à négocier pour le compte des portefeuilles dont elle assure la gestion. A cette fin, Ixios Asset Management prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses fonds en tenant compte des critères ci-dessous:

- Caractéristiques de l'ordre concerné ;
- Caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de l'ordre ;
- Caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre peut être dirigé.

Les ordres relatifs à plusieurs fonds peuvent être groupés dans le but d'obtenir le meilleur résultat possible. Une procédure écrite définit les modalités d'affectation a priori des ordres.

Ixios Asset Management, lorsqu'elle agit au nom et pour le compte de ses fonds opte pour le statut de Client Professionnel vis-à-vis des intermédiaires/contreparties. Par conséquent, Ixios Asset Management dispose pour ses fonds, lorsqu'elle agit en leur nom et pour leur compte, d'un niveau de protection quant à la Best Exécution telle que définie dans la Directive MIF2.

Lorsqu'Ixios Asset Management agit pour le compte de ses fonds sur des marchés non couverts par les Directives Européennes, elle recherche à obtenir un statut équivalent, en termes de protection, au statut « Client Professionnel » du cadre réglementaire Européen.

4. Facteurs en matière de politique de meilleure sélection et de meilleure exécution

Meilleure Exécution

Ixios Asset Management lorsqu'elle exécute directement les ordres pour le compte des portefeuilles gérés, prend toutes les mesures suffisantes lors de de leur exécution afin d'obtenir le meilleur résultat pour les porteurs en prenant en compte les facteurs suivants :

- Prix ;
- Coût ;
- Rapidité et probabilité de l'exécution et du règlement ;

- Taille et nature de l'ordre ;
- Toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre et notamment les services d'aides à la décision d'investissement.

Ixios Asset Management veille à sélectionner pour chaque classe d'instruments, les intermédiaires financiers les plus à même de garantir la meilleure exécution pour ses OPCVM conformément aux facteurs et critères en matière d'exécution susmentionnés.

Ces facteurs sont pondérés afin de réaliser face à une contrepartie ou via l'intermédiaire financier une exécution répondant au principe de meilleure exécution défini dans la présente politique.

Les opérations concernées par la meilleure exécution (obligations et opérations sur le change) sont exécutées sur le marché de gré à gré (OTC).

Meilleure Sélection

Ixios Asset Management transmet ses ordres aux intermédiaires de marché qu'elle a sélectionné. Ces entités doivent disposer de mécanismes d'exécution des ordres qui permettent à la société de gestion de se conformer à ses obligations d'agir au mieux des intérêts des fonds gérés.

Ixios Asset Management veille à diversifier son univers d'intermédiaires financiers dans la mesure des volumes traités.

Le critère prédominant pour veiller à la sélection de l'intermédiaire financier le plus à même d'exécuter l'ordre de manière optimale est la capacité de l'intermédiaire à minimiser l'impact de marché lors de l'exécution de l'ordre qui se matérialise par sa faculté à fournir de la liquidité.

D'autre part, Ixios Asset Management veille à la fiabilité des processus opérationnels de confirmation et de rapprochement des transactions.

Enfin, Ixios Asset Management évalue régulièrement les services d'aides à la décision d'investissement ou d'exécution et rémunèrent ces services directement en transmettant des ordres pour exécution aux prestataires sélectionnés conformément aux principes de meilleure exécution.

Ixios Asset Management veille à être classifié en tant que client professionnel auprès des intermédiaires financiers utilisés. Ixios Asset Management se repose ainsi sur les dispositifs de best exécution de ces intermédiaires.

Ces politiques peuvent être contraintes par les instructions spécifiques (prix limite, durée d'exécution, méthodologie d'exécution VWAP, limitation de volume) transmises par les gérants d'Ixios AM. Ces instructions spécifiques sont déterminées en fonction principalement des problématiques de liquidité des titres.

5. Contrôles

Conformément au règlement général de l'AMF, Ixios Asset Management met en œuvre un dispositif de surveillance de l'efficacité de sa politique de meilleure exécution en effectuant :

- Un contrôle préalable à l'habilitation d'un intermédiaire financier ou d'une contrepartie ;
- Une revue selon une fréquence trimestrielle pour la sélection des intermédiaires financiers.

La revue des intermédiaires financiers se fait trimestriellement lors d'un Comité des Risques. Au moins une fois par an sont notés pour l'ensemble des prestataires la qualité:

- de l'exécution ;
- des services de règlement livraison ;
- des services d'aides à la décision d'investissement (recherche, corporate access...).

6. Modification

Ixios Asset Management procède à une revue annuelle de sa politique de meilleure sélection et meilleure exécution. En cas de changement significatif, Ixios Asset Management peut être amenée à revoir sa politique de manière ponctuelle.

7. Information aux investisseurs

Le service Relations Investisseurs d'Ixios Asset Management se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Ixios Asset Management
8, rue d'Aboukir
75002 Paris
Tél. : 01 89 19 87 30
e-mail : contact@ixios-am.com